

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 15 novembre 2022

Le quinze novembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LHUISSIER Thierry	à RAVELEAU René
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séances

LECOMTE Delphine, MINETTO Jacques

**Convocation adressée le 9 novembre 2022, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 novembre 2022, article L.2121.25 CGCT**

### 22SE1511-04 | Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-8,

Vu la délibération 20SE2909-01 portant sur l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu l'ordonnance N° 2021-1310,

Vu le décret N° 2021-1311,

Considérant le projet de règlement intérieur modifié,

Considérant l'avis de la commission ressources du 8 novembre 2022,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le règlement intérieur modifié et annexé à la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

